

Abus de contrats précaires : La Poste encore condamnée !

La CGT a accompagné à nouveau des salariées intérimaires pour faire reconnaître la situation abusive de leurs contrats précaires par La Poste, alors qu'elles demandaient à être embauchées !

Ces 2 condamnations supplémentaires de la Poste portent à 5 le nombre de condamnations dans notre département pour le même motif. Elles ont pour objectifs de faire reconnaître **les intérimaires en tant que victimes de la stratégie de l'emploi précaire**, mais aussi de pousser La Poste à respecter la loi en embauchant en CDI les salarié-es qui réalisent une activité pérenne.

En effet, l'intervention du syndicat sur l'atteinte à l'intérêt de la profession a été reconnu par le tribunal, pointant ainsi **les conséquences néfastes autant pour le personnel précaire que permanent de l'entreprise** (formation perpétuelle des salarié-es temporaire, les risques professionnels, la qualité de service, le développement de carrière).

Leurs contrats ont été requalifié en CDI à la Poste et La Poste est condamnée à verser pour licenciement nul et au titre du préjudice subit : **35055€**



Le Tribunal des prud'hommes de Nantes a reconnu qu'elles auraient dû être embauché en CDI Poste, et il a retenu le bien-fondé de l'intervention du syndicat contre La Poste.

Cette décision qui fait suite aux **2 condamnations de la Poste sur Mouzillon et 1 sur Sainte Pazanne**, est le fruit du travail des syndiqués de la CGT.

La CGT se bat et se battra pour l'emploi et le respect des agents.

Cette condamnation n'est pas étrangère à la vague d'embauches en CDI Poste qui a suivi, même si celle-ci reste insuffisante au regard des besoin en CDI Poste !

Ces actions ne sont possibles qu'avec des syndiqués sur site
Pour être plus fort face à notre employeur syndiquons nous !

Vidéo pour découvrir la CGT



Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 (facultatif) Téléphone perso : pro :
 Grade/ Classification : Métier :
 Service/Bureau (nom et adresse) :

